

## **Communiqué concernant le nouveau prix des repas de la restauration scolaire**

Faisant suite à la demande du Conseil Régional de l'Occitanie relative à l'harmonisation des tarifs de restauration scolaire, le tarif "élève au ticket" au restaurant scolaire sera modifié à compter du 01/01/2020, modification validée par le conseil d'administration de l'établissement en date du 07/11/2019.

Le montant d'un repas sera désormais de 4,10 €.

Le tarif de l'internat reste inchangé pour l'année 2020.